

La lettre des député-e-s du Front de gauche

N°14 - Juillet 2014

**Communistes,
Républicains,
Citoyens**

© Assemblée nationale

L'éditorial d'André Chassaigne Président du groupe GDR (Gauche démocrate et républicaine) et porte-parole des député-e-s du Front de Gauche

La séquence politique qui a clos la session parlementaire a été marquée par les débats autour des projets de loi rectificatives des finances de l'Etat et du financement de la Sécurité sociale. Deux textes dont l'apparente technicité ne peut masquer l'importance politique. En effet, ils confirment les orientations socio-libérales du gouvernement. Au cours de ces débats, les députés du Front de gauche se sont notamment opposés aux mesures de gel des prestations sociales comme aux nouvelles coupes budgétaires, qui auraient pénalisé les familles percevant une aide au logement aussi bien que les salariés titulaires d'une pension d'invalidité. Après nous être opposés vigoureusement aux 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises, sous forme de baisses d'impôts ou de cotisations, nous avons formalisé des propositions pour pénaliser les grandes entreprises qui usent et abusent des dispositifs d'optimisation fiscale et pratiquent la fraude fiscale.

Fait remarquable, la discussion de ces projets de loi a permis en cette fin de session de faire évoluer les rapports de force au sein de la gauche parlementaire. En effet, face à la ligne austéritaire et libérale défendue par le gouvernement, une partie des députés socialistes n'ont pas hésité à exprimer leurs critiques. Nous avons, avec eux, trouvé des points de convergence pour tenter de mettre en échec ces mesures iniques. Une nouvelle donne politique qui risque de peser pour la seconde moitié de la législature et qui prouve qu'une alternative au social-libéralisme est possible.

Le gouvernement est resté «droit dans ses boffes», campant avec obstination sur ses positions. Confronté au mécontentement des cheminots au mois de juin, l'exécutif a adopté une attitude analogue, en refusant d'entendre la voix de ceux à gauche qui l'exhortent à défendre le service public plutôt que de céder une nouvelle fois aux sirènes de la dérégulation libérale.

Tout au long du débat sur la réforme ferroviaire, les députés du Front de gauche n'ont eu de cesse de défendre le cœur des revendications des cheminots en lutte, soulignant la nécessité de réunifier le système ferroviaire et de lui donner les moyens de son développement. L'ouverture à la concurrence exigée par Bruxelles n'offre aucune perspective, sinon celle de la dégradation continue du service rendu aux usagers, sur fond de hausse tarifaire et de tragiques négligences sur le terrain de la maintenance et du renouvellement du matériel.

Pour autant, l'alliance entre les luttes des cheminots et notre détermination a en partie payé, même si la réforme ferroviaire est loin de garantir l'avenir de ce secteur essentiel pour notre vie économique et sociale. Loin s'en faut...



**André Chassaigne,
Député du Puy-de-Dôme**

Le PLFR ou l'inconstance dans les choix gouvernementaux

L'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2014, qui met en musique le pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'euros de baisse de la dépense publique, a été l'occasion de vifs échanges au sein même des forces de gauche.

Tout au long de l'examen de ce collectif budgétaire, les députés du Front de gauche ont ainsi bataillé contre les orientations du gouvernement, soutenu les amendements qui proposaient d'infléchir la politique d'austérité, qu'il s'agisse de la proposition d'encourager l'apprentissage en faisant bénéficier les entreprises d'une réduction d'impôt ou de la restitution du CICE par les entreprises quand son utilisation n'est pas conforme aux objectifs poursuivis.

Dans le même sens, le groupe Front de gauche a formulé en vain un certain nombre de propositions visant à promouvoir une nouvelle architecture fiscale plus juste et plus efficace.

LE 28 MAI

Nous entamons ce soir l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2014, qui contient les premières mesures du pacte de responsabilité et de solidarité.

Évidemment, ce projet phare de la politique économique du gouvernement ne vise pas à affronter les lobbies bancaires et patronaux. Il ne vise pas non plus, par exemple, à s'attaquer aux coûts du capital, aux inégalités sociales et à l'hémorragie industrielle. Il propose d'accélérer le rythme des réformes en diminuant de 41 milliards d'euros les contributions des entreprises et en réduisant de 50 milliards d'euros par an la dépense publique d'ici 2017. Cela représente 50 milliards d'euros de moins par an pour le service public, et risque – selon Mme la rapporteure générale – de détruire 250 000 emplois. Cela représente aussi 11 milliards d'euros de moins pour les collectivités territoriales, soit 11 milliards d'euros de moins pour le service public local.

Malgré l'effet récessif prévisible de ces baisses de dépenses publiques, le Gouvernement persévère dans son idée de mener une politique de l'offre doublée d'une politique d'austérité.

Cette politique bride l'activité et entretient la spirale du chômage et des déficits, faute de soutenir le pouvoir d'achat des ménages : nous le répétons depuis deux ans, et les résultats semblent le démontrer. « Prendre un autre chemin conduirait à l'échec », assure M. le Premier ministre. Nous voudrions lui répondre que le chemin suivi nous a déjà conduits à des difficultés, à des échecs, et qu'une réorientation s'impose afin de permettre à notre pays de sortir réellement de la crise.

Ce n'est évidemment pas le chemin suivi par ce collectif budgétaire. Certes, ce texte nous propose en premier lieu une mesure de réduction exceptionnelle de l'impôt sur le revenu des ménages les plus modestes dont l'ambition est de sortir 680 000 foyers de l'impôt sur le revenu. Cela témoigne, bien sûr, d'une belle ambition, mais comme l'a admis l'un de nos collègues, cette mesure consiste simplement à « coller une grosse rustine » dans l'attente d'une baisse d'impôt ciblée sur les premières tranches, qui sera peut-être accompagnée d'un geste sur la taxe d'habitation. Vous nous annoncez ainsi une baisse de 2,5 milliards d'euros de l'imposition des ménages, mais cela ne représente que 6 % du montant des baisses consenties par ailleurs aux entreprises.



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône

Nous avons, pour ce qui nous concerne, déposé des amendements. Ils s'appuient sur le constat que les tentatives de remédier, par des bricolages législatifs, aux conséquences du gel du barème de l'impôt sur le revenu, conduisent à une situation illisible, mais aussi – à nos yeux – injuste. Le candidat François Hollande a répété à l'envi, lors de la campagne présidentielle, que ce qui guidait son ambition était la justice, sociale et fiscale. Nous aussi ! Mais l'impôt n'est compris et consenti par nos concitoyens que lorsqu'il est juste et lisible. Il ne semble pas que ce soit le cas aujourd'hui. Où est donc la réforme fiscale dont notre pays a besoin ?

La mesure que vous nous proposez bénéficiera certes aux plus modestes, mais elle ne bénéficiera pas aux dix-sept autres millions de foyers qui paient l'impôt sur le revenu, parmi lesquels des millions de foyers modestes et moyens. En outre, de nombreux ménages vont voir leur impôt augmenter au titre d'autres mesures déjà votées comme la baisse du plafond du quotient familial, la fiscalisation de la part patronale des couvertures complémentaires, la suppression de l'exonération d'impôt des majorations de retraite ou pensions de charge de famille, et d'autres mesures du même genre, sans oublier – bien sûr – la hausse de la TVA entrée en vigueur au 1er janvier dernier.

Nous regrettons, nous aussi, l'abandon de projet de réforme de la fiscalité annoncée par l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault en début d'année. Cet abandon nous prive d'un débat essentiel. Nos concitoyens attendent de la clarté, et surtout plus de justice. Or, je le répète, l'impôt sur le revenu n'est malheureusement plus le correcteur des inégalités qu'il était avant que les grandes réformes libérales de la décennie passée ne détricotent notre système fiscal. Le manque de justice fiscale et de justice sociale a creusé un fossé entre les citoyens et la Nation, que vous avez douloureusement mesuré – et nous aussi – lors des dernières échéances électorales.

Outre les mesures d'allègement de cotisations salariales et patronales dont nous discuterons la semaine prochaine dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificative, le présent collectif budgétaire prévoit d'alléger encore la fiscalité des entreprises en supprimant en 2016 la surtaxe qui pèse sur les plus grandes entreprises. L'État renonce ainsi à plus de 2,5 milliards d'euros de recettes. Cette mesure, présentée comme un préalable au mouvement de baisse de l'impôt sur les sociétés, constitue pour nous un très mauvais signal. Elle ne va pas dans le sens d'un rééquilibrage de l'imposition des bénéficiaires des PME et des grandes entreprises, rééquilibrage souhaité par tous. Vous connaissez pourtant aussi bien que nous l'état de souffrance et de difficulté de nos petites et moyennes entreprises.

Je rappelle que selon le rapport sur les prélèvements obligatoires joint au projet de loi de finances pour 2013, le taux implicite de l'impôt sur les sociétés varie aujourd'hui de 42,9 % pour les PME à 24,9 % pour les grandes entreprises.

Face à ce constat, supprimer la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés n'a pas de sens. Au cours des débats, nous proposerons de fixer dès à présent le taux plancher de l'impôt sur les sociétés à 28 % – taux envisagé pour 2020 – afin de contribuer à

« Nous sommes partisans de réserver le bénéfice des réductions d'impôt aux seules entreprises qui réinvestissent la plus grande part de leurs bénéfices »

ce rééquilibrage.

Mais nous n'échapperons pas, à gauche, à l'exigence de conduire une réflexion de fond sur l'assiette de l'impôt sur les sociétés aussi bien que sur la modulation du taux en fonction de l'usage que les entreprises font de leurs bénéfices. Nous sommes, pour notre part, partisans de réserver le bénéfice des réductions d'impôt aux seules entreprises qui réinvestissent la plus grande part de leurs bénéfices, ou de n'appliquer le taux réduit que sur les parts de bénéfices effectivement réinvestis.

Nous reviendrons, bien sûr, au cours du débat, sur les 1 600 millions d'euros d'annulations de crédits, qui concernent peu ou prou tous les ministères et poursuivent la logique excessive de réduction aveugle des déficits publics.

Par ailleurs, ce projet de loi pousse la logique austéritaire jusqu'au gel des allocations personnalisées au logement et des allocations de logement à caractère social, les APL et les ALS. Toutefois, la commission des finances a su faire le nécessaire pour revenir sur ce point. Nous souhaitons que la position de la commission des Finances soit reprise par notre assemblée au cours de la discussion, avec l'aval du Gouvernement, car si la mesure originelle était maintenue, elle constituerait un marqueur négatif de la stratégie poursuivie au regard d'autres mesures prises l'an passé, comme la hausse de la TVA, la baisse du plafond du quotient familial, la fiscalisation de la part patronale des couvertures complémentaires, la suppression de l'exonération d'impôt des majorations de retraite pour charge de famille.

Pourquoi, alors, multiplier les mesures en direction des ménages modestes et moyens et ne pas faire contribuer davantage à la solidarité nationale ceux qui ont les plus hauts revenus ?

Vous le savez : ce sont les plus gros patrimoines qui ont continué de croître. Les plus hauts revenus continuent de bénéficier de niches fiscales et de dispositifs d'exonération particulièrement enviables et rentables. Selon l'OCDE, il existe des marges de manœuvre pour accroître les taux supérieurs de l'impôt sur le revenu, afin de maximiser les recettes fiscales. Pourquoi ne pas remettre en cause, par exemple, le niveau des abattements en matière d'assurance-vie, l'abattement sur les dividendes, les niches qui réduisent de moitié le rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune ? Pourquoi ne pas prendre à bras-le-corps la question des niches fiscales, par exemple ? Nous ne nions pas que s'attaquer à ce serpent de mer représente une tâche qui peut sembler démesurée. Mais nous savons, dans le même temps, que les dix niches fiscales les plus importantes – sur un total d'environ 460 – représentent près de 30 milliards d'euros, sur un total de 70 milliards.

Nous devrions nous pencher de nouveau sur les dispositifs dérogatoires tels que le régime d'intégration fiscale dit « régime mère-fille », qui ne bénéficie qu'aux grands groupes ; nous devrions aussi durcir les conditions de déductibilité des intérêts d'emprunt et supprimer des niches coûteuses et inefficaces, ainsi que le proposent certains de nos amendements. En faisant cela, finalement, vous donneriez les signes attendus d'une politique de gauche que nous réclamons depuis 2012. Vous montreriez ainsi que le message de désespoir, de désarroi envoyé par les électeurs ces trois derniers mois a été entendu.

Pour notre part, nous abordons l'examen de ce texte avec la conviction qu'il est urgent et nécessaire de réorienter la politique conduite, notamment depuis quelques mois, vers des mesures plus justes et plus efficaces. Je me félicite que nous soyons de plus en plus nombreux sur les bancs de gauche à le penser. Nous sommes en effet convaincus que certains de nos amendements, et certains amendements de nos collègues des groupes écologiste et socialiste, pourraient faire consensus à gauche. Il est urgent de tracer un autre chemin que celui que nous dicte la pensée unique, qui semble n'a rien appris de six années de crise.

Alors que l'Europe s'engouffre de plus en plus dans l'impasse du moins-disant social, il nous semble urgent de réorienter notre politique budgétaire, de conduire une politique porteuse d'une ambition sociale affirmée, et d'apporter ainsi la démonstration – y compris à nos voisins européens – qu'il existe une autre voie pour la France et pour les peuples européens que la course à la baisse des coûts et au démantèlement de l'État social.

Le PLFSS-R

ou comment financer

les cadeaux au Medef

en s'en prenant aux gens modestes

Les députés du Front de gauche ont voté contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificative, dans le contexte de boycott par quatre syndicats de la parodie de dialogue social orchestrée à l'occasion de la conférence sociale pour l'emploi. Le texte de ce projet de loi de financement de la Sécurité sociale, première traduction concrète des 20 milliards d'euros de cadeaux supplémentaires en direction des entreprises, s'est traduit par des reculs sociaux inacceptables. Si les députés de gauche sont parvenus à faire reculer le gouvernement sur les mesures de gel de l'allocation de logement et des pensions d'invalidité et d'accidents du travail, le gouvernement est malgré tout parvenu à imposer des mesures aussi graves que le gel des retraites supérieurs à 1.200 euros durant un an supplémentaire. Ce gel a été brocardé par les élus du Front de gauche, qui ont voté d'un bloc contre les largesses accordées aux entreprises sans ciblage ni contrôle et un gouvernement, qui dans les faits, a confié les clés du navire au Medef.

LE 8 JUILLET

Ce projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale, joint à la loi de finances rectificative votée en première lecture la semaine dernière, met en application le pacte de responsabilité et de solidarité que notre groupe a rejeté. Il confirme l'étendue de la générosité du Gouvernement à l'égard des entreprises auxquelles il accorde, sans aucune contrepartie, sinon de vagues promesses, pour 41 milliards de largesses, sous forme de baisses d'impôts et d'exonération de cotisations sociales, ajoutées au crédit d'impôt compétitivité emploi.

Le premier problème est que ces largesses, accordées sans ciblage ni contrôle, ont déjà montré leur inefficacité économique. Le deuxième problème est que ces largesses offertes au patronat au nom de la compétitivité sont de l'argent public, qu'il va bien falloir trouver quelque part. Sur ce dernier point, le Gouvernement a fait preuve d'une grande discrétion. Mais nous n'avons pas d'illusions : s'il dépense aujourd'hui sans compter pour les entreprises, le Gouvernement saura appliquer les mesures d'austérité indispensables pour récupérer ces sommes auprès des citoyens. Le gros de la facture

viendra plus tard, dès l'automne, avec la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015. L'addition sera salée, n'en doutons pas, à la hauteur des largesses aujourd'hui accordées.

Dès à présent, comme un avant-goût, ce texte prévoit le gel des pensions pour la moitié des retraités. Mais soyez sans crainte ! Cette mesure ne s'applique qu'à ceux qui ont les moyens de payer, c'est-à-dire à ceux qui perçoivent plus de 1 200 euros de retraite par mois. Nous voilà donc rassurés !

Et encore avons-nous réussi, avec les députés socialistes dits « frondeurs » et certains écologistes, à faire obstacle au gel des pensions d'invalidité et des aides au logement !

Mais il aura fallu se battre pied à pied pour faire reculer un gouvernement qui se dit de gauche et qui proposait, toute honte bue, de pénaliser les familles percevant une aide au logement et les salariés ayant droit à une pension d'invalidité à la suite d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. Permettez-moi de dire que les députés socialistes et verts qui, avec nous, se sont opposés à ces mesures iniques, sont moins frondeurs que fidèles au programme de



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine

sur lequel ils ont été élus et qui était également celui de François Hollande. C'est au nom de ces convictions que nous avons déposé des amendements pour supprimer ce gel des prestations sociales, ainsi que pour conditionner la distribution d'argent public aux entreprises et contrôler l'utilisation qu'elles en feront.

À quelques exceptions près, le Gouvernement les a tous rejetés. Il a notamment refusé de ne pas toucher aux pensions de retraite en défalquant le gain attendu de cette mesure, soit moins de 1 milliard d'euros, des 41 milliards accordés aux entreprises.

Non, mesdames, messieurs les ministres, votre pacte n'est pas solidaire, car vous reprenez aux retraités l'aumône que vous avez

consentie aux salariés. Il n'est pas davantage responsable, car l'effort à fournir pour le financer détruira plus d'emplois qu'il n'en créera, comme l'a montré la rapporteure générale socialiste, en révélant l'étude faite par le ministère des finances.

« Votre pacte n'est pas solidaire, car vous reprenez aux retraités l'aumône que vous avez consentie aux salariés. »

Ainsi, le diagnostic est sans appel : chômage record et croissance en baisse. C'est ce que confirme notamment la très pessimiste note de conjoncture qui vient d'être publiée par l'INSEE. Mais, face à tous ces travaux et études, le Gouvernement, dans un véritable déni de réalité, poursuit et accentue cette stratégie suicidaire qui conduit notre pays, son économie et ses citoyens, vers des difficultés aggravées. Il a confié les clés du navire au Medef, dont les dirigeants sont davantage préoccupés d'optimisation fiscale que de création d'emplois, mais dont les désirs sont désormais des ordres pour le Gouvernement, comme l'ont encore mon-

tré les nouveaux reculs sur la pénibilité et le temps partiel. Ce sont bien eux qui sont dans la surenchère dénoncée par le Président de la République en ouverture de la

conférence sociale, et non les syndicats de salariés.

Non, les députés du Front de gauche ne cautionneront pas ces choix politiques catastrophiques. Ils voteront résolument contre ce texte.

Réforme ferroviaire :

encore des batailles à mener...

Les députés du Front de gauche ont apporté leur soutien aux cheminots en grève contre le projet de loi de réforme ferroviaire. Ils ont jugé, comme eux, que ce texte représentait une formidable occasion manquée, celle de remettre le transport ferroviaire sur de bons rails. Ceux-ci demandent la réunion de la SNCF et de Réseau ferré de France (RFF), séparés en 1997, en une seule entreprise, quand le projet du gouvernement en prévoyait trois : une structure «mère» chapeautant deux autres structures, pour le «réseau» (les rails) et pour la «mobilité» (les trains). Une différence entre un choix d'unicité (celui des syndicats cheminots) et un choix d'unité (celui du gouvernement) lourd de conséquences, puisque cette seconde proposition permettrait à l'avenir sans grande difficulté de séparer à nouveau les deux établissements, dans le cadre de la libéralisation du transport ferroviaire.

Par ailleurs, le projet de loi n'aborde pas la question du désendettement du système ferroviaire lesté de plus de 40 milliards d'euros de dette en grande partie contractée par l'État lors du développement des lignes à grande vitesse dans les années 80, se bornant à en «stabiliser» le montant. Une question du financement pourtant primordiale en ce qu'elle conditionne le volet social de cette réforme.

Pour apaiser les craintes des salariés, plusieurs de nos amendements au projet de loi ont été votés, notamment sur l'unité de la future SNCF, sa dette, la convention collective ou le statut des cheminots.

LE 24 JUIN

Nous sommes engagés en Europe, depuis plus de vingt ans, dans un processus continu de libéralisation des services publics des transports.

Depuis la première directive européenne de libéralisation du secteur des transports, en 1991, la Commission poursuit le dogme de l'efficacité du marché en s'appuyant sur le principe de la « concurrence libre et non faussée » inscrit dans les traités européens.

Le projet de réforme soumis à notre vote aujourd'hui s'intègre à ce vaste programme de libéralisation. Il anticipe le quatrième paquet ferroviaire européen dont l'unique préoccupation est de « fournir des services ferroviaires efficaces, de supprimer les défaillances du marché, les entraves à l'entrée et les procédures administratives contraignantes, qui nuisent à l'efficacité et à la compétitivité du secteur ».

Ce processus de libéralisation ne porte aucune volonté d'améliorer la qualité du transport due aux populations dans le cadre d'un service public. Il ne porte aucune

ambition de report modal, qui est pourtant un élément clef de la transition écologique. Le seul but est de disloquer les entreprises publiques historiques, de garantir le libre accès au réseau ferroviaire et de mettre en concurrence des entreprises privées, sur fond de dumping social.

Certes, le droit des États membres à organiser leurs services publics a permis à la France, à la suite de l'Allemagne, d'impulser une démarche moins radicale que celle préconisée par Bruxelles. Certes, la Commission a ouvert une brèche en acceptant qu'« une structure verticalement intégrée, en holding, puisse aussi assurer l'indépendance requise », sous réserve que des murailles strictes garantissent la séparation juridique, financière et opérationnelle nécessaire.

Pour autant, ce texte est tributaire du compromis passé avec la Commission. Malgré le volontarisme et l'engagement du ministre, il reste donc profondément ambivalent.



André Chassigne
Puy-de-Dôme

Il met fin à la séparation stricte des activités entre RFF et SNCF intervenue en 1997, mais pas à l'émiettement en activités de plus en plus autonomes, à la multiplication des filiales, à la généralisation de la sous-traitance, à l'abandon du fret.

La nouvelle architecture se plie aux injonctions de la Commission européenne qui exige que le holding de tête n'empiète pas sur les fonctions dévolues à SNCF Réseau et que SNCF Mobilités ne puisse exercer d'influence sur les décisions tenant au réseau.

Cela étant, le débat parlementaire aura permis d'enregistrer quelques avancées. Des pas ont été franchis pour garantir une plus grande unicité économique, sociale et technique du nouveau groupe ferroviaire public. Les trois EPIC auront ainsi un caractère indissociable et solidaire et disposeront d'un comité central de groupe. Le débat aura également permis de mutualiser quelques fonctions sociales dans l'EPIC de tête.

Nous prenons acte que le Gouvernement s'est engagé à proposer au Parlement des solutions pour régler le problème de la dette et à enfin verser au débat notre proposition de créer une caisse d'amortissement.

En l'état, votre texte n'ouvre cependant aucune perspective nouvelle sur le financement de la rénovation et du développement

du réseau, à l'origine de la majorité des désagréments quotidiens des usagers. Il insiste au contraire sur la nécessité pour le système ferroviaire de réaliser des gains de productivité qui se traduiront inmanquablement par une diminution des investissements, une hausse des tarifs, une pression supplémentaire sur l'emploi et les conditions de travail, au détriment du service public.

Sans moyens de financement renouvelés, il ne sera pas possible de rebâtir le grand service public ferroviaire que nous appelons tous de nos vœux, un service public qui réponde aux attentes

« Ce processus de libéralisation ne porte aucune volonté d'améliorer la qualité du transport due aux populations dans le cadre d'un service public. »

des usagers et relève le défi de la transition écologique.

C'est cette aspiration à rebâtir un grand service public ferroviaire qui était au cœur des revendications des cheminots. Le scandaleux lynchage médiatique de la semaine dernière n'a pas permis d'entendre leurs revendications ni de faire droit à leurs légitimes préoccupations.

Leurs craintes comme leurs aspirations rejoignent notre appréciation sur un texte qui n'est pas à la hauteur des enjeux.

À l'issue de cette première lecture, nous sommes conduits à émettre un vote négatif.

Les députés Front de gauche au chevet des associations

L'Assemblée nationale a décidé de créer une commission d'enquête sur les difficultés rencontrées par les 1,3 million d'associations, suite à une demande des élus du Front de gauche dans le cadre de leur «droit de tirage».

Avec la baisse de près d'un tiers, en cinq ans, des financements de l'Etat aux associations, c'est un vaste et discret plan social qui est en cours.

Mise en place le 24 juin 2014, la commission d'enquête est chargée d'étudier les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle, de proposer des réponses concrètes et d'avenir pour que les associations puissent assurer leurs missions, maintenir et développer les emplois liés à leurs activités, rayonner dans la vie locale et citoyenne et conforter le lien social. Elle est présidée par le député Alain Bocquet.

LE 28 MAI

Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur la recevabilité et l'opportunité de la proposition de résolution, présentée par le groupe GDR, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'évaluer les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle.

Nous avons décidé de faire usage du droit qui nous est reconnu par l'article 141 de notre règlement de demander l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution. Ce droit est soumis à certaines conditions. J'estime, pour ma part, qu'elles sont bel et bien remplies.

Le règlement demande d'abord de « déterminer avec précision les faits qui donnent lieu à enquête ». Il me semble que la proposition de résolution que nous vous soumettons remplit cette condition. Son objet est déterminé : il s'agit d'étudier l'impact de la crise actuelle sur le monde associatif. J'ajoute que d'autres commissions d'enquête ont porté sur un spectre aussi large – la commission d'enquête sur la sidérurgie, par exemple.

Ensuite, une commission d'enquête ne peut porter sur des sujets traités récemment dans le cadre de structures parlementaires particulières. Là encore, la proposition de résolution est recevable. Enfin, une commission d'enquête ne doit pas empiéter sur le travail de la justice. Mme la garde des sceaux a indiqué qu'elle n'avait pas connaissance de poursuites judiciaires engagées sur des faits

ayant motivé le dépôt de cette proposition de résolution.

Ainsi, la proposition de résolution que nous examinons apparaît tout à fait recevable au regard des critères fixés par notre règlement. Ce n'est donc pas sur la question de sa recevabilité qu'il faut argumenter pour la contrer. Nous sommes appelés à nous prononcer sur l'opportunité de mettre en place cette commission d'enquête. Débattons-en !

Mes chers collègues, la présidente de la Conférence permanente des coordinations associatives, la CPCA, lançait l'an passé une alerte à propos de la crise des financements et du bénévolat, qui est due à des mutations profondes et – ajoutait-elle – irréversibles. On peut discuter ce verdict, mais ce qui est sûr, c'est que de nombreux indicateurs virent au rouge : non seulement on crée de moins en moins d'associations, mais 15 % des responsables associatifs se disent en détresse face à l'impossibilité d'élargir le noyau dur du bénévolat. Onze mille emplois ont été perdus en 2011, et on annonce une nouvelle hémorragie de 9 500 emplois en 2013. Le recul de 17 % des subventions et surtout la hausse des procédures de marchés publics – qui concernent plus de 73 % des appels à projet – transforment le mouvement associatif en exécutant. La commande publique finira-t-elle par tuer la démarche et les objectifs des associations ? La menace est là, l'enjeu est de taille !



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis

Chacun, ici, mesure ce qui est en cause. La France compte plus d'un million d'associations et douze millions de bénévoles : c'est un engagement citoyen sans équivalent, un remarquable espace d'éducation populaire, et souvent un premier apprentissage de la démocratie. Les associations sont également un vecteur économique, elles représentent près de deux millions d'emplois et 2 % à 3 % du PIB. Par la diversité de leurs objectifs et de leurs champs d'action, comme par leurs implantations territoriales, elles jouent un rôle majeur dans le lien social comme dans la réponse aux besoins essentiels de nos compatriotes. Chacun pourrait en donner des exemples : des vacances des enfants aux organisations de jeunesse, des clubs sportifs à l'action caritative, de l'alphabétisation à l'association féministe...

« Les associations sont également un vecteur économique, elles représentent près de deux millions d'emplois et 2 % à 3 % du PIB. »

Imaginons, un instant, que les bénévoles se retirent : la France serait bien mal en point ! Aucune puissance, publique ou privée, ne serait capable de les remplacer. Ce n'est pas seulement une question de moyens, mais aussi de démarche. Il est donc urgent de mener un travail parlementaire permettant, à partir d'un diagnostic sérieux, de dégager des options pour l'avenir du monde associatif.

Le champ est vaste, et le débat en commission a témoigné de la multitude des questions à aborder. Si elle est mise en place, la commission d'enquête devra donc définir des priorités, tout en tenant compte de la diversité du monde associatif. Elle devra répondre, à mon avis, à des questions concrètes comme les conditions du financement public, le statut des bénévoles, la place et le statut des salariés, leur formations et leurs carrières, la simplification administrative et, le cas échéant, l'évolution de la loi de 1901. Elle devra également se projeter dans

le temps pour anticiper les conséquences de la réforme des collectivités territoriales sur les associations.

Je vous invite donc, chers collègues, à adop-

ter cette proposition de résolution du groupe GDR.

Réforme pénale

contre la récidive

et pour les victimes

Les députés Front de gauche ont voté pour le projet de réforme pénale qui abroge les très symboliques «peines plancher» jugées inefficaces pour contrer la récidive et crée une nouvelle peine sans emprisonnement, la «contrainte pénale» applicable à l'ensemble des délits à partir du 1er janvier 2017. Celle-ci consiste, sous le contrôle du juge d'application des peines, à respecter en milieu ouvert des obligations et interdictions durant six mois à cinq ans, afin de prévenir la récidive en favorisant la réinsertion.

Pour les victimes, le texte prévoit qu'elles puissent saisir la justice de ce qu'elles estiment être une atteinte à leurs droits en cours d'exécution de peine, et demander à être informées de la fin de l'exécution d'une peine de prison.

Le groupe Front de gauche a néanmoins demandé l'inscription le plus rapidement possible à l'ordre du jour de la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs et de l'abrogation de la rétention de sûreté, deux autres promesses de François Hollande que le gouvernement n'a pas voulu inscrire dans ce texte comme le souhaitait une partie de la majorité.

LE 10 JUIN

Notre groupe soutient pleinement les objectifs de cette réforme pénale, qui vise à repenser le droit de la peine et de son exécution autour de la question centrale de la prévention de la récidive.

La définition du sens de la peine, qui constitue désormais le préambule des dispositions relatives aux peines, consacre la nécessité de protéger la société, de prévenir la récidive, mais aussi d'assurer la réinsertion et l'équilibre social, dans le respect des droits reconnus à la victime.

Au-delà du rappel de ces fondamentaux, plusieurs avancées méritent d'être soulignées. D'abord, l'abrogation pure et simple des dispositions relatives aux peines plancher, qui limitent le pouvoir d'appréciation des juges sans avoir d'impact sur la prévention de la récidive. Ensuite, la suppression des révocations automatiques des sursis et la césure du procès pénal, qui permettent de renforcer la personnalisation de la peine.

Nous approuvons également la création d'une nouvelle peine de milieu ouvert, la contrainte pénale, qui se caractérise par un suivi renforcé et régulier du condamné et par l'absence de lien direct avec l'emprisonnement.

C'est une réelle avancée, même si le recours à une phase transitoire au cours de laquelle le champ d'application sera réduit ne nous semble pas convaincant.

Pour des raisons tenant à la cohérence de l'échelle des peines et à l'efficacité de la réponse pénale, nous restons favorables à l'extension sans attendre de la contrainte pénale à tous les délits, comme l'avait judicieusement proposé la commission des lois.

Le dispositif pour lutter contre les sorties sèches constitue aussi un progrès significatif. La libération sous contrainte garantira effectivement un retour progressif à la liberté et offrira, à cette fin, un suivi renforcé à l'issue de la détention, même si cela suppose bien sûr que les services d'insertion et de probation disposent de moyens suffisants.



Marc Dolez
Nord

L'efficacité concrète de toutes ces avancées pose à l'évidence la question cruciale des moyens, sur laquelle tous les professionnels de la justice ne cessent d'alerter. Services et juridictions sont surchargés. Chacun en conviendra, la lutte contre la récidive ne sera véritablement efficace que si les moyens nécessaires sont enfin engagés.

Par ailleurs, le projet de loi reste silencieux – et nous le regrettons – sur des points importants. Il ne prévoit aucune disposition visant à réformer le système pénitentiaire, alors que le jury de la conférence de consensus avait fait de la réforme des conditions d'exécution de la peine privative de liberté une « condition sine qua non de la prévention de la récidive ».

Le texte ne dit rien non plus sur la révision des incriminations ou la justice des mineurs. Sur ce dernier point, nos débats ont cependant montré qu'il existait une large majorité rassemblant toute la gauche pour supprimer dès maintenant ces juridictions d'exception que constituent les tribunaux correctionnels pour mineurs.

Nos débats ont également montré que la même majorité existait aussi pour abroger la rétention et la surveillance de sûreté. Si le Gouvernement a confirmé son accord, sur le fond, avec ces deux engagements du Président de la République, il nous a malgré tout opposé que le projet de loi, compte tenu de son périmètre, ne constituait pas le bon véhicule. Dont acte. Nous attendons maintenant du Gouvernement qu'il prenne les dispositions nécessaires pour inscrire le plus rapidement possible ces deux questions à l'ordre du jour de notre assemblée. Je pense en particulier à la proposition de loi tendant à supprimer le tribunal correctionnel pour mineurs, que notre groupe a déposée dès le début de la législature.

« Le projet de loi ne prévoit aucune disposition visant à réformer le système pénitentiaire (...) ne dit rien non plus sur la révision des incriminations ou la justice des mineurs »

Pour conclure, malgré les insuffisances qui ont été soulignées, les députés du Front de gauche voteront avec conviction une réforme dont ils partagent la philosophie et

qui constitue un progrès incontestable.

Questions

au Gouvernement

Chaque semaine, les député-e-s interrogent les ministres sur leur politique. Voici trois de nos interpellations au Gouvernement de Manuel Valls.

Retrouvez toutes nos questions sur le site des député-e-s du Front de gauche.

23/07 : Evènements à Gaza

Monsieur le ministre des affaires étrangères et du développement international, Gaza est le théâtre d'une tragédie humaine, celle d'une prison à ciel ouvert dont la population subit les bombardements massifs de l'armée israélienne. Censée neutraliser les tunnels et les roquettes du Hamas, l'opération militaire détruit mosquées, maisons, écoles, et même hôpitaux.

Ces bombardements dits chirurgicaux ont déjà coûté la vie à près de 650 Palestiniens, dont une écrasante majorité de civils et des centaines d'enfants. Je le dis solennellement, ces actes sont des violations du droit international humanitaire, constitutifs de crimes de guerre.

Et pourtant, cette énième opération militaire israélienne à Gaza bénéficie du soutien des dirigeants occidentaux, qui conforte le sentiment d'impunité du gouvernement israélien.

Quand le président Hollande a manifesté sa solidarité au gouvernement israélien, en l'habilitant à « prendre toutes les mesures pour protéger sa population », il a oublié la protection de la population palestinienne. Cette position rompt avec la traditionnelle solution des « deux États pour deux peuples », seule à même d'instaurer une paix juste et durable.

Nous avons pris acte, monsieur le ministre, de votre position plus équilibrée. Mais il faut aussi rappeler que l'actuel gouvernement israélien est l'émanation d'une droite nationaliste extrême qui poursuit la colonisation,...le blocus inhumain de Gaza et l'emprisonnement arbitraire de Palestiniens au mépris du droit international.

Ma question est précise : quel a été ou quel sera le vote de la France sur la résolution discutée aujourd'hui même à l'ONU demandant la protection internationale des Palestiniens...



**André Chassaigne
Puy-de-Dôme**

8/05 : Réorientation institutionnelle de l'Europe

Monsieur le Premier ministre, dans votre réponse de tout à l'heure à la question portant sur la réorientation européenne, il a manqué un mot, et pas le moindre : le mot « démocratie ». C'est l'objet de ma question.

Le Président de la République plaide depuis dimanche pour une réorientation de l'Europe. Il l'avait déjà promise durant la campagne présidentielle, mais aussitôt élu, il avait abandonné cet engagement. Le Traité TSCG instaurant l'austérité budgétaire, négocié par M. Nicolas Sarkozy, a été ratifié en l'état. Lors du référendum de 2005, le

peuple français avait refusé l'Europe de la concurrence libre et non faussée. Malgré cela, le traité de Lisbonne a été imposé. Les Français ont le sentiment d'être méprisés, de vivre un véritable déni de démocratie. Ils ne veulent plus de ces institutions sans égard pour leurs attentes et leurs besoins.

La gestion calamiteuse de la crise de 2008 a porté témoignage que l'Europe de la finance et des marchés triomphe de l'Europe des peuples. Quand 1 000 milliards ont été versés aux banques, seuls 500 millions d'euros vont à l'aide à la jeunesse française au titre de l'emploi.



**François Asensi
Seine-Saint-Denis**

Aujourd'hui, le projet de traité transatlantique entre l'Europe et les États-Unis, négocié sans les peuples, est une nouvelle étape de cette construction qui privilégie les firmes multinationales aux dépens de la protection des citoyens et des droits sociaux.

Le Gouvernement français, aujourd'hui affaibli dans les institutions européennes, ne pourra réorienter l'Europe qu'en s'appuyant sur les aspirations populaires : le refus de l'austérité et le désir de plus de démocratie exprimé dans les urnes.

À l'heure où le Gouvernement annonce qu'il ne changera pas de cap, je vous pose la question : comment tendre vers une Europe sociale, solidaire, une Europe de la croissance, sans remettre en cause votre dogme de l'austérité et de la concurrence libre et non faussée ?

10/06 : Intermittents

Madame la ministre de la culture, la mobilisation des intermittents du spectacle grandit de jour en jour. Tous les ingrédients sont réunis pour que le conflit vire à la crise ouverte, comme en 2003. Les signaux d'alarme qui vous ont été envoyés ne manquent pourtant pas. Quatre-vingt-dix parlementaires et élus locaux ont écrit à votre collègue M. Rebsamen. Soixante directeurs de théâtres, de compagnies et de festivals se sont adressés au Premier ministre, de même que cent cinquante cinéastes.

Tous vous demandent de ne pas signer cette convention du 22 mars, qui, dans la foulée de 2003, aggrave la situation des artistes et techniciens concernés. Ils ont fait leurs comptes et vous ne pouvez pas continuer à leur expliquer qu'au final, rien ne va changer pour la majorité d'entre eux. Rap-

pelons que seuls 43 % des intermittents bénéficient d'une indemnisation : les autres ne totalisent pas les 507 heures de travail sur dix mois et demi et survivent comme ils peuvent. Et pour ceux qui sont indemnisés, leurs cotisations augmenteront de deux points et le différé d'indemnisation, c'est-à-dire la période durant laquelle ils ne touchent rien, va s'accroître : elle concernera 48 % des intermittents, contre 9 % aujourd'hui.

En clair, la précarité de ces professions est appelée à s'aggraver encore. La colère est d'autant plus grande que ce n'est pas ce que leur avait promis le candidat François Hollande. Il n'est pas trop tard pour tenir vos engagements. Ne ratifiez pas cet accord du 22 mars et examinons sérieusement ce que proposent les intermittents, afin qu'ils puissent exercer leurs talents. Laissez-nous au moins cette part de rêve là, madame !



**Patrice Carvalho
Oise**

PAR AILLEURS :

- **Marc Dolez** s'est adressé à la ministre de la décentralisation à propos la réforme territoriale et ses conséquences sur les populations.
- **Marie-George Buffet** a interpellé le premier ministre concernant les salaires et le pouvoir d'achat des Français.
- **Jean-Jacques Candelier** a posé une question au secrétaire d'état chargé du budget à propos du programme national de réformes et la recommandation de la commission européenne.
- **Jacqueline Fraysse** a interrogé le ministre des finances concernant la réaction du gouvernement sur les recommandations de Bruxelles.
- **François Asensi** s'est adressé au ministre des finances à propos de la réorientation institutionnelle de l'Europe.
- **André Chassaigne** a alerté le premier ministre sur les résultats des élections européennes.
- **Retrouvez l'ensemble de ces interventions sur notre site.**

Vos député-e-s



André Chassaigne
Puy-de-Dôme



François Asensi
Seine-Saint-Denis



Alain Bocquet
Nord



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis



Jean-Jacques Candelier
Nord



Patrice Carvalho
Oise



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône



Marc Dolez
Nord



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine



Nicolas Sansu
Cher

Le site des député-e-s

LE SITE DES DÉPUTÉ-E-S DU FRONT DE GAUCHE
COMMUNISTES, RÉPUBLICAINS, CITOYENS

Accueil Vos député-e-s Interventions Initiatives Expressions Actualités

Prostitution Programmation militaire PLSS 2014

Pn heures supplémentaires (Niche Groupe UDI)
par André Chassaigne [Affaires sociales](#) [Discussions générales](#)

Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, la question du sens et de la valeur du travail est centrale dans notre société. Elle l'est encore davantage en période de chômage de masse, de généralisation de la précarité et d'augmentation de ce qui constitue désormais d'appeler la pauvreté laborieuse. Cette question ne saurait être réduite à des slogans aussi simplistes que populistes, comme le fit le Président Sarkozy, autoproclamé « Président du pouvoir d'achat ». Il nous faut dénoncer ce système qui pousse à faire croire aux travailleurs qu'ils sont seuls responsables de leurs conditions de vie et d'emploi et qu'il ne tient qu'à eux de travailler davantage. Il est temps de tourner le page du « travailler plus pour gagner plus », de tourner la page de l'opposition entre les méritants et ceux qui ne le seraient pas. Lire la suite.

Lettre des député-e-s

Cliquez ici pour feuilleter la lettre.

Réunis les 25 et 26 octobre à Aubry (Morbihan) à l'occasion de leurs « Journées parlementaires », les députés européens, les députés et sénateurs communistes.

Recherche

Vos député-e-s

Réseaux sociaux

[facebook.com/
LesDeputesduFrontdeGauche](https://facebook.com/LesDeputesduFrontdeGauche)

twitter.com/deputesFdG

Lettre d'information éditée par la composante des député-e-s communistes, républicains et citoyens de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP
tél. 01 40 63 60 83
fax. 01 40 63 55 21
contact.gdr@assemblee-nationale.fr